

FR-009 Rev 03

Page 1/8

## Session 2025/2026

### BPJEPS Educateur Sportif mention « Activités de la Forme »

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport,

Option B « Haltérophilie & Musculation ».

Date limite de dépôt du dossier (par mail ou courrier) : 29/08/2025

Antenne administrative : Centre de formation et d'hébergement du CSBJ Rugby

IMPA by HP FORMATION
2 Avenue du Grand Tissage
38300, BOURGOIN-JALLIEU



Pour toute question relative à l'entrée en formation merci de contacter :

Farah MATHIEU par téléphone au 06 33 43 71 14 ou par mail farah.mathieu@hp-formation.fr

### Cadre réservé à IMPA by HP FORMATION

Date de réception du dossier : \_\_/\_\_/

Recevabilité du dossier : £ oui £ non

Parcours individualisé : £ oui £ non

(Si oui précisez):.....



FR-009 Rev 03

Page 2/8

	DU CANDIDAT Photo
Nom :	
Nom de naissance :	
Prénom :	
Date de naissance ://	Age :
Lieu de naissance (ville et département) :	
Sexe : £ masculin £ féminin	RQTH: £oui £non
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Email :	
Numéro de téléphone :	
Permis B: £ oui £ non	Véhiculé : £ oui £ non
Si mineur :  Je soussigné(e), Mme / Mr	·e
ou responsable légal de la personne mineur	
ou responsable légal de la personne mineur candidat(e) au BPJEPS spécialité « Educate	eur sportif », certifie sur l'honneur l'exactitude de
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	eur sportif », certifie sur l'honneur l'exactitude do



FR-009 Rev 03

Page 3/8

PARCOURS							
Dernière classe fréquentée :							
Nom de l'établissement : Année :							
Diplôme obtenu le plus élevé :							
Votre situation avant l'entrée en formation :							
q Scolaire q Étudiant q Contrat apprentissage q Contrat professionnalisation qContrat aidé							
q Salarié q Stagiaire q Service national/civique q Demandeur d'emploi							
q Autre (préciser)							
ACCOMPAGNEMENT EN COURS							
<u>Êtes-vous suivi par</u> :							
q POLE EMPLOI q MISSION LOCALE qREFERENT RQTH							
Depuis quelle date :							
N° d'identifiant :							
Agence :							
Nom du conseiller :							
Numéro de téléphone :							
COMMENT AVEZ-VOUS CONNU NOTRE CENTRE							
q Site internet q CIO q Pôle emploi q Mission locale q Salon/Forum q Connaissances							
q Autre (veuillez préciser) :							
PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE							
Nom - Prénom : Qualité :							
Numéro de téléphone :							
Je soussigné(e)certifie exacts les renseignements communiqués							
Fait le à à							
Signature :							



FR-009 Rev 03

Page 4/8

### **CONDITIONS À REMPLIR POUR INTEGRER LA FORMATION**

- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et l'encadrement des activités de la forme option B datant de moins d'1 an
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) ou équivalent
- > Satisfaire aux tests d'exigences préalables (TEP)
- Valider les tests IMPA by HP FORMATION

☐ L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

☐ Autre (précisez) :.....

	PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC CE DOSSIER						
	Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité						
	Une photo d'identité						
	otocopies des diplômes obtenus						
	Photocopie de l'attestation de réussite d'un diplôme des premiers secours (PSC1, SST)						
	Attestation de réussite aux TEP si vous les avez déjà validés						
	Certificat médical complété, signé et tamponné (modèle en annexe)						
	Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par les FF handisport						
	ou de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes						
	handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves						
	certificatives selon la certification visée.						
	<u>Démarches d'aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap  </u>						
_	Académie de Lyon (ac-lyon.fr)						
Ц	Bulletin numéro 3 du casier judiciaire (la demande se fait en ligne : <u>Demande d'extrait de</u>						
_	casier judiciaire (bulletin n°3)   Service-public.fr						
	Attestation de droits à l'assurance maladie						
	Attestation de recensement (pour les moins de 25 ans)						
Ц	Attestation de participation à la Journée défense et Citoyenneté ( <u>pour les moins de 25 ans</u> )						
	FINANCEMENT ENVISAGE DE LA FORMATION						
	Contrat alternant (apprentissage / professionnalisation)						
	Employeur potentiel q oui q non (si oui précisez) :						
	Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)						
	Compte Personnel de Formation (CPF)						
	Congé de Transition Professionnel (CTP)						



FR-009 Rev 03

Page 5/8

# CERTIFICAT DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE ET A L'ENCADREMENT DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Pour être valable à l'inscription, ce certificat doit être daté de moins d'1 an à l'entrée en

<u>formation</u> .
Je soussigné(e),
Docteur en médecine, certifie avoir examiné :
q Mme q Mr :
Né(e) le
Et avoir constaté ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique et
l'encadrement des :
- Activités de la forme, option Haltérophilie et musculation
Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en main
propre.
Fait à
Le
Signature et cachet du Médecin



FR-009 Rev 03

Page 6/8

### **EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION**

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Le(la) candidat(e) doit :

- 1. Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS);
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau
     2 en cours de validité ;
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- 2. Présenter un certificat médical de non-contre-indication de la pratique et l'encadrement datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation (Annexe 1)
- 3. Être capable de réaliser les tests techniques suivants (TEP) : <u>annexe explicative ci-jointe</u> <u>Inscriptions en ligne directement sur la page dédiée AF de la plateforme TEP région</u> => <u>ici</u>



FR-009 Rev 03

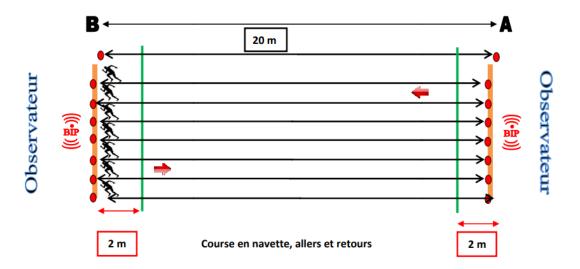
Page 7/8

### **ANNEXE EXPLICATIVE**

#### **TESTS D'EXIGENCES PREALABLES**

<u>Epreuve n°1</u>: **test navette « Luc Léger »**: palier 7 réalisé pour les femmes et palier 9 réalisé pour les hommes.

Le test « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.



### Règlement du test et matériel :

Si un(e) candidat(e) arrive sur la ligne avant le bip suivant, il/elle doit attendre que le bip retentisse pour repartir vers l'autre ligne.

A chaque extrémité, le (la) candidat (e) doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe sont interdits.

Tout retard au-deçà de la zone des 2 mètres est éliminatoire.

Lorsqu'un candidat(e) a un retard dans la zone des 2 mètres entre le bip et la ligne, il lui sera signifié un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2ème avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, il/elle sera arrêté(e) par les évaluateurs. De chaque côté, la tolérance des 2 mètres sera matérialisée par une ligne au sol. Un observateur devra être situé de part et d'autre des lignes A et B.

Le nombre de candidats est limité à 10.



FR-009 Rev 03

Page 8/8

• <u>Epreuve n°2</u>: le(a) candidat (e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices (10 min de récupération minimum entre chaque mouvement et entre chaque exercice) figurant dans le tableau suivant :

	FEMME		HOMME	
Exercice	répétition	pourcentage	répétition	pourcentage
SQUAT	5 répétitions	75 % poids du corps	6 répétitions	110 % poids du corps
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat	1 répétition	menton>barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination	6 répétitions	menton>barre nuque barre  prise de main au choix : pronation ou supination
DEVELOPPE COUCHE	4 répétitions	40 % poids du corps	6 répétitions	80 % poids du corps
Exercice	Schéma			Critères de réussite
SQUAT 2			mouvement - Alignement tête-dos-fessiers Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive - Hanches à hauteur des genoux - tête droite et regard à l'horizontal - Pieds à plat	
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat			<u>7</u> 1	- Exécuter le nombre requis de mouvement Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement
DEVELOPPÉ COUCHE	4	<del>  våv</del>     <del>    <u>   å</u></del>	r ' <b>\_</b> '	- Exécuter le nombre requis de mouvement - Barre en contact de la poitrine sans rebond - Alignement tête-dos-cuisses - Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc - Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules - Les bras sans hyper extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement.

<u>Des dispenses aux tests techniques à l'entrée en formation</u> sont mentionnées en **Annexe VI** « <u>dispenses et équivalences</u> » du décret du diplôme.